

RACAN PÂTE

RATS NOIRS, RATS BRUNS ET SOURIS
DIFÉNACOUM 0,005 %

Présentation du produit

| | |
|---------------------|-------------------------------|
| Type de produit | TP14 – Rodenticide |
| Type de formulation | Pâte prête à l'emploi (RB) |
| Substance active | Difénacoum N°CAS 56073-07-5 |
| Concentration | 0,005 % m/m |
| Amérisant | Benzoate de denatonium 10 ppm |

Informations réglementaires

| | |
|-------------------|--|
| Nom homologué | RACAN PATE |
| N° d'AMM | FR-2012-0033 - Professionnels de la lutte contre les rongeurs |
| Organismes ciblés | Rats noirs (<i>Rattus rattus</i>) Rats bruns (<i>Rattus norvegicus</i>) Souris (<i>Mus musculus</i>) |
| Application | Utilisation en intérieur et en extérieur (autour des bâtiments), en zones ouvertes et décharges (rats uniquement). |

Mode d'action

Le Difénacoum est un anticoagulant de deuxième génération. Les rongeurs meurent d'hémorragies internes. Les premiers symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et la mort survient en moyenne 4 à 10 jours plus tard.

Conditions et doses d'emploi

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés ou des points d'appâts couverts et protégés.

Contre les rats : 90 à 100 g de produit espacés de 5 à 10 mètres.
Contre les souris : 20 à 30 g de produit espacés de 3 à 5 mètres.

Contre les rats dans les zones ouvertes et décharges extérieures : 90 à 100 g de produit par point d'appât espacés de 5 à 10 mètres ou directement dans les terriers. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

Inspecter les postes après 2 à 3 jours (souris) et 5 à 7 jours (rats) pour vérifier que l'appât est consommé, puis une fois par semaine. Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

NE PAS utiliser en APPÂTAGE PERMANENT.

50
PPM

Références et conditionnements

Réf. R267022 : sachets de 10 g - Seau de 5 kg (Unité)
Réf. R8687 : sachets de 10 g - Carton de 5 kg (Unité)

Élimination

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale. Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

Précautions particulières

Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant. Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause.

TP14 - Utiliser les rodenticides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr.

Les postes d'appâtage contenant **RACAN PÂTE** doivent être étiquetés avec les informations suivantes :

| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom du produit : | |
| <input type="text"/> | |
| Substance active : | Ne pas déplacer, ni ouvrir. |
| Difénacoum | Contient un rodenticide. |
| Bromadiolone <input type="checkbox"/> | Antidote : Vitamine K1 |
| Brodifacoum <input type="checkbox"/> | En cas d'incident, contacter un centre antipoison. |
| Autre <input type="checkbox"/> | N°ORFLA : +33 (0)1 45 42 59 59 |
| <input type="text"/> | |

DANGER
H360D Peut nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Utilisable en agriculture biologique
en application du règlement (CE) 2018/848
en application en poste d'appâtage.